

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les feuilles anglaises aussi bien que la chambre des lords et celle des communes ne s'occupent plus que des affaires de l'Inde, dont quelques organes de la presse de Londres cherchent en vain à dissimuler la gravité. On commence à comprendre en effet que la rébellion de Cipayes casernés à Meerat et à Delhi n'a pu avoir pour unique motif, comme on l'avait prétendu, ce futile prétexte qu'il avaient découvert que : les cartouches qu'ils devaient déchirer avaient été graissées avec du suif de bœuf ou avec de la graisse de porc. Cela est absurde en soi. D'abord la violation des préjugés de caste, si tant est qu'il y ait violation, ne s'appliquerait pas au régiment entier, mais seulement à quelques petits détachements qu'on a dressés à l'usage de la carabine d'Enfield; et, d'ailleurs, si les usages de caste étaient violés, il aurait pu en résulter de l'insubordination, mais non le pillage, le massacre et la rébellion.

Ce point établi, il a fallu reconnaître que l'insurrection tenait à d'autres causes et se trouvait malheureusement favorisée par une organisation vicieuse des régiments de natifs. Il paraît en effet que la crise avait été prévue depuis longtemps par les hommes réfléchis qui sont au courant des choses de l'Inde. Car qui pourrait mettre en doute, que l'armée composée de natifs, telle qu'elle est constituée en ce moment, ne soit une mine prête à faire explosion à un moment ou à un autre? L'armée du Bengale est trop considérable pour un corps homogène de mercenaires et contient en même temps de trop nombreux éléments de complots.

Les hommes d'Etat de l'Angleterre pensent donc qu'une rigueur impitoyable est en réalité, non-seulement nécessaire politiquement parlant, mais encore dans l'intérêt de l'humanité. « L'officier commandant le 19^e régiment d'infanterie de natifs, dit le *Morning-Post*, a laissé échapper une occasion qu'on ne retrouvera pas. Il n'est guère douteux, que si cet officier avait écrasé d'un bras vigoureux l'insurrection à Mourshedabad, comme il avait le moyen de le faire, la fermentation eût été étouffée.

Le licenciement de ce régiment en masse n'était pas une punition suffisante. » On peut comprendre par ce langage ce qu'on propose de faire.

Quand le mécontentement aura été réprimé et que l'armée indigène aura repris ses habitudes de service fidèle, nous croyons qu'une enquête très-minutieuse sera faite sur les causes du mécontentement et nécessairement sur l'organisation de l'armée du Bengale. C'est tout une révolution qui se prépare en tout cas dans l'organisation militaire de l'Inde. — Havas.

Nous disions hier que la révolte des Cipayes amènerait, pour le moins, une véritable révolution dans l'organisation de l'armée anglaise des Indes. Les massacres de Meerat et Delhi seront pour les généraux britanniques l'équivalent de la guerre de Crimée. C'est une sorte de rénovation militaire qui va sortir, chez nos voisins, de cette double épreuve.

Il est certain aujourd'hui que les désordres qui ont éclaté dans l'Inde proviennent moins des croyances religieuses que du mode de recruter les régiments dans la présidence du Bengale, mode qui diffère de celui qui est adopté dans les autres présidences. Dans celle du Bengale, les régiments sont recrutés dans les classes supérieures, et il en résulte que l'armée est composée de l'élément le plus inflammable.

En général, on peut dire que l'armée de l'Inde, composée de natifs, a montré presque partout jusqu'ici, dans les circonstances les plus remarquables, le dévouement le plus inébranlable pour ses officiers et pour le gouvernement. On peut même affirmer que, dans le cas où ces soldats se sont rendus coupables de mécontentement, cela est rarement arrivé sans qu'ils y aient été provoqués. L'insurrection de Java, pendant la grande guerre avec la France, avait son origine dans une violation de promesse de la part du gouvernement, qui retenait ces volontaires à un service militaire extérieur au-delà du temps pour lequel ils avaient contracté engagement. La grande insurrection de Vellore, dans laquelle périrent un si grand nombre d'Euro-

péens et de natifs, bien qu'elle ait été fomentée par la famille de Tippto-Saib, devait son origine à quelques innovations intempestives concernant les signes distinctifs apparents des castes, pour chaque homme, et à ce qu'on exigeait qu'ils portassent des bonnets taillés d'une certaine façon; mais dans le cas actuel il n'en est plus de même, tout semblant de prétexte à rébellion a disparu.

Nous sommes donc appelés à croire, en nous appuyant sur les sages observations de l'un des orateurs de la Chambre des Lords, le comte d'Albemarle, que d'ici à très-peu de temps, le gouvernement britannique engagera la Compagnie des Indes à suivre l'exemple des présidences de Madras et de Bombay et à faire de la caste l'incapacité légale, au lieu d'en faire la capacité, comme dans la présidence du Bengale. Les Goorkas et les Sicks sont sans caste et sans préjugés et ce sont des troupes aussi vaillantes que celles des Brahmines.

Quoi qu'il en soit, dans les parties orientales du Bengale, à Bombay, à Madras, il ne s'est manifesté aucun signe de mécontentement. L'incendie n'a exercé ses ravages que sur un point, et probablement qu'avant la fin de mai, les troupes restées fidèles l'auront étouffé, comme le dit encore aujourd'hui le *Morning-Post*, dans le sang et la cendre. Quant aux insurgés, leur position est tout simplement désespérée. — Havas.

Nous avons des nouvelles particulières de Hong-Kong, du 10 mai :

A cette date, la frégate la *Capricieuse*, l'avis à vapeur le *Marceau* et le brick le *Nisus*, de la division navale française, étaient mouillés en rade. La *Virginie* se trouvait en tournée dans les autres ports du Céleste-Empire et elle devait partir vers le 20 pour les Philippines. Elle attendra à Manille l'arrivée de la *Némésis*, qui a quitté la France au mois de janvier dernier et qui doit se trouver vers les premiers jours de juillet dans la mer des Indes.

Le contre-amiral Guérin remettra, dit-on, à Manille, le commandement de la division navale au contre-amiral Rigault de Genouilly, qui a son pavillon sur la *Némésis*, et il rentrera en France sur la

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Toussaint jeta un regard rapide sur son lieutenant, et cria aux exécuteurs :

— Arrêtez! qu'on ne fasse aucun mal à cet homme, car il est brave, et tous les braves sont mes amis, sont mes enfants. — Il était temps! grommela Martial entre ses dents; ces gueux-là commençaient à me serrer le larynx.... Tiens! tiens! c'est donc un vrai général, ce Louverture? — Je te fais grâce, dit Toussaint, mais tu seras mon prisonnier; ne tente pas de t'évader, tu n'y réussiras pas, et je te ferai hacher par morceaux. Je t'attache à la personne du général Dessalines que voilà, tu le suivras et lui obéiras; je ne te ferai ni enchaîner, ni emprisonner; je me contente de ta parole; j'y compte; me la donnes-tu! — Ma parole de faire quoi? — D'être mon prisonnier; de ne pas chercher à fuir, de rester muet à toute question que les blancs pourront t'adresser sur ta présence parmi nous; ta parole enfin d'accepter mes bienfaits sans me trahir en quoi que ce soit. — Ça me va, mais trois conditions: tu ne me forceras jamais à me battre contre les blancs, tu ne m'emploieras jamais à leur nuire, et dans quinze jours je serai libre de décamper, à mes risques et périls, par la ruse ou par la force, libre de te trahir, libre même de t'envoyer, à toi comme au

citoyen Dessalines, comme à tout autre des tiens, une balle à travers les côtes; voilà mon idée, plus tard j'aurai mon plan. — Tu me sembles arrogant, répondit Toussaint en souriant. — C'est à prendre ou à laisser, mon bon.... Après cela, voilà mon cou, voilà la corde, voilà des arbres, ne te gêne pas. — Et dans quinze jours ta vie m'appartiendra comme à présent, si je ne veux pas te laisser partir? — Bien entendu. — J'accepte cette curieuse capitulation. — Parole pour parole, c'est convenu; envoie-moi où tu voudras, je serai muet comme une carpe et docile comme un chien de berger.

Toussaint échangea quelques mots avec Dessalines et quelques mots avec la capresse, puis il s'enfonça dans le fourré.

— Dispersez-vous! commanda Dessalines s'adressant aux nègres marrons, et soyez prêts à obéir quand mes ordres vous parviendront; vous me connaissez, je ne pardonne jamais, moi!

Les nègres ne se firent pas répéter cette invitation impérieuse; Dessalines leur inspirait une invincible terreur, et ils ne demandaient pas mieux que de se soustraire à sa vue; ils s'écoulèrent en silence à travers les halliers, et bientôt le bruit de leurs pas cessa de résonner dans le silence de la nuit. La *Rémédios* disparut comme eux et avec eux.

Dessalines rassembla ses soldats, se mit à leur tête, et se tournant vers Martial :

— Suis-moi, brigand!

Le brave sergent allait se fâcher lorsque, se ravisant, il se dit :

— Au fait, je ne leur ai pas défendu de m'insulter.... C'est égal, je peux me vanter d'être un fameux godiche, et si le capitaine Meynard est content de moi, il sera moins difficile que d'habitude.

IV.

A trois lieues de Port-au-Prince et du golfe qui s'ouvre sur la pleine mer par les deux canaux de Saint-Marc et de la Gonave, les voyageurs accourus de la vieille Europe pour admirer le beau ciel et la richesse de Saint-Domingue, trouvaient, au commencement de ce siècle, une habitation aussi hospitalière qu'élégante et somptueuse.

As-ise au flanc d'une colline boisée, non loin de la rivière des Bouquets, dont l'eau fraîche et limpide coule sur un sable argenté, l'habitation des Tamarins sert de refuge à tous les oiseaux que le soleil chasse de la plaine des étangs, ou que le plomb des chasseurs épouvante dans les vallées voisines. Un parc immense fait suite à des jardins dessinés avec art, où s'épanouissent les plus belles fleurs du monde, ces fleurs que nous payons en France un prix fou, quoiqu'elles s'étiolent dans nos serres chaudes, où elles se vengent de leur captivité en nous refusant leurs plus doux parfums. Des allées d'arbres de Cythère chargés de grappes d'un vert tendre, des buissons de lauriers roses, et des murailles de cactus ou de

Virginie. Depuis cinq ans qu'il est en Chine, l'amiral Guérin s'est acquitté de la manière la plus distinguée du commandement important dont il était investi.

La même lettre nous apprend que sir John Bowring, chargé d'affaires d'Angleterre, et le ministre de France, M. de Bourboulon, devaient partir pour Singapoor au commencement de l'été, afin de se rencontrer dans cette ville avec lord Elgin et le baron Gros. On ne commencera aucune opération importante avant l'arrivée des ambassadeurs des deux grandes puissances. (*Constitutionnel.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 30 juin. — « Le déficit dans les revenus du trimestre s'élève à 350,000 livres, d'après le *Globe.* »

Madrid, 30 juin. — « Le duc de Rivas a reçu ses lettres de créances et il se rendra à son poste d'ambassadeur en France le 15 juillet. »

« Il a été présenté deux propositions relative à la loi de la presse. »

Darmstadt, lundi soir. — « L'Empereur et l'Impératrice de Russie sont arrivés ici avec leur suite, ce soir à 6 heures. »

Berlin, 30 juin. — « La réponse du Danemarck arrivée ici, promet, dit-on, la convocation de la Diète du Lancobourg en même temps que celle du Holstein, mais elle refuse de reconnaître la compétence de ces deux diètes provinciales pour la discussion des questions de gouvernement général. »

Londres, 1^{er} juillet. — « La motion de M. Berkeley pour le vote au scrutin dans les élections parlementaires, combattue par le gouvernement, a été rejetée à la majorité de 257 voix contre 189. »

« Parmi les 17 prix accordés aux auteurs de plans pour les constructions des édifices destinés aux bureaux ministériels, deux architectes français en obtiendront d'une catégorie élevée. »

Berne, 1^{er} juillet. — « Le Grand-Conseil de Neuchâtel a décrété que la révision de la Constitution n'aurait pas lieu avant que le gouvernement ait rendu compte de la situation. »

« Le Grand-Conseil s'est prononcé sur les questions soulevées en 1856, et une commission a été nommée pour appuyer les réclamations en dommages civils causés par les événements de septembre dernier et demeurant à la charge du canton de Neuchâtel. »

Madrid, 1^{er} juillet. — « Aujourd'hui doit commencer la discussion sur le rapport de la commission relatif à l'emprunt Mirès. »

« Le budget général ne pourra encore être présenté. »

Londres, 2 juillet. — « Les nouvelles de New-York, du 20 juin, annoncent qu'Auguste Parod s'est échappé; que le maréchal Narvaez a rappelé de la Havane le général Concha, parce que ce gouverneur aurait participé au commerce des esclaves, et que Santa Anna publiait un manifeste à Carthagène. »

Turin, 2 juillet. — « La tentative insurrectionnelle de Livourne a été comprimée. Le vapeur *Cagliari* parti de Gênes pour Tunis, et tombé au porteur des insurgés, a attaqué l'île de Pouza appartenant au gouvernement napolitain et mis en liberté les individus qui y étaient détenus; puis, insurgés et détenus ont débarqué en armes à Sapri, dans la Principauté inférieure. »

« Les frégates napolitaines ont pris le vapeur *Cagliari* et les troupes royales poursuivent la bande insurgée. »

Trieste, 2 juillet. — « D'après les nouvelles de Constantinople, du 20 juin, la Porte aurait fait valoir ses droits à la possession de l'île de Périn, en exprimant l'espoir que cette île serait évacuée par les Anglais. »

« La censure préalable des journaux est rétablie à Constantinople. On dit que M. Murray aurait demandé à rentrer à Téhéran accompagné d'un régiment de troupes indiennes, mais que la Perse aurait refusé. » — Havas.

On lit la correspondance suivante dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Souk-el-Arba, 22 juin 1857. »

« Notre route est achevée : M. le maréchal Randon l'a parcourue hier d'un bout à l'autre, et quoiqu'il fût préparé par ce qu'il avait déjà vu et par les rapports qu'il recevait chaque soir, il n'a pu s'empêcher de laisser paraître son étonnement et son admiration. C'est tout bonnement un tour de force; ceux qui verront un jour ce travail n'y voudront pas croire. »

« En 17 jours, 25 kilomètres de route ont été tracés et terminés. C'est maintenant la communication la plus unie, la plus facile et la plus agréable qui se puisse imaginer, il est inutile d'ajouter : et la plus pittoresque en même temps. Mais ce qu'on ne peut concevoir à moins de l'avoir vu, ce sont les difficultés qu'il y a eu à surmonter. 800 mètres de différence de niveau à racheter, un dédale inextricable de figuiers et d'oliviers à traverser, des ravins effrayants à franchir, rien n'a manqué. Il y a des parties où l'on a dû marcher à la mine pendant plusieurs centaines de mètres, au milieu des rochers; dans d'autres, afin d'éviter des éboulements, il a fallu commencer les talus à 20 mètres au-dessus du niveau de la route. Sur quelques ravins on a jeté des ponts; ailleurs on a élevé en pierres sèches d'énormes murs de soutènement. »

« Partout, la route a 6 mètres de largeur, souvent plus. Sa plus forte pente est du 20°. Les moindres tournants ont 30 mètres de rayon, avec de vastes papiers pour le repos des attelages. »

« Mais il fallait voir avec quel zèle, quel entrain, qu'elle rage, je devrais dire, travaillaient tous nos soldats! Ils n'avaient pas mis plus de courage à gravir ces montagnes, le fusil à la main, qu'ils n'en mettaient à les rendre abordables avec la pelle et la pioche : sur le terrain avec le jour, se relayant pour ne pas perdre de temps, travaillant des pieds, des mains, faisant des instruments de tout, suppléant à l'inexpérience par la force ou l'adresse, ne se laissant arrêter ni rebuter par rien. C'est une seconde conquête de la Kabylie, pacifique celle-ci. Aussi, le maréchal était-il ému en passant devant tous ces braves aux bras nus, aux visages bronzés, la casquette à la main, appuyés sur leurs instruments de travail, fiers de leur œuvre, et nous étions tous émus avec lui. »

« Oh! les bons soldats que fait cette vie de travail, et quand reviendra l'heure du combat quels obstacles pourront les arrêter! »

« Sur plusieurs points se révèle l'esprit facétieux du troupier. Ici on lit : *Route Impériale de 1^{re} classe de Paris à Bordj-Napoléon*; là : *Route d'Alger au Djurjura*. Plus loin, une main novice peut-être, mais déjà fort habile, a sculpté en bas-relief dans les rochers de la route le médaillon très-ressemblant de l'Empereur. »

« En même temps que s'achevait la route, le télégraphe électrique reliait Bordj-Napoléon à Bordj Tizi-Ouzou, c'est-à-dire à Alger. Demain nous l'inaugurerons, et ce ne sera pas le fait le moins curieux de la campagne que celui de ce moyen de correspondance placé sous la sauvegarde de gens hier encore inconnus, et respecté par eux. »

« Enfin tout est terminé; nous allons reprendre le fusil et marcher en avant contre les Beni-Menguillet, les Beni-Yenni et autres. Nous ne laisserons pas un seul coin en Kabylie sur lequel nous n'ayons mis le pied, et j'espère que ma première lettre vous annoncera de nouveaux succès. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« On nous écrit de Plombières, le 29 juin :

« L'Empereur vit ici de la manière la plus simple, la plus bourgeoise; dépourvu de tout entourage des grandeurs, du souci des affaires, il partage son temps entre les soins que réclame sa santé et la bienfaisance, qui paraît être un des plus vifs besoins de sa nature; et si Sa Majesté n'est pas tout-à-fait docile aux sages conseils de la Faculté, nous pouvons affirmer, en revanche, qu'elle obéit ponctuellement aux généreuses impressions de son cœur. »

« Dimanche, à la revue des quelques troupes de la ligne qui composent ici sa garde, l'Empereur aperçut un zouave qui se tenait à l'écart, et apprit que ce beau militaire, enfant de Plombières, était devenu aveugle à la suite des campagnes d'Afrique, et qu'en attendant sa retraite, il était à la charge de sa famille peu aisée. Sa Majesté fit approcher ce malheureux soldat, et, avec une bonté infinie, lui adressa des consolations si touchantes, que ce brave, que les périls de la guerre n'avaient pu ébranler, en fut ému jusqu'aux larmes, ainsi que toutes les personnes qui l'entouraient. Le lendemain, le pauvre aveugle, recevait un secours, avec l'assurance que son avenir ne tarderait pas à être réglé. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Une candidature nouvelle et inattendue vient de se produire à Angers, celle de M. Bordillon. Celle-ci du moins est sérieuse, parce que le candidat a des antécédents qu'il est possible de discuter et qui indiquent ce qu'il veut, ce qu'il a été, et par conséquent ce qu'il sera. »

On lit dans l'*Union de la Sarthe*, que vendredi dernier, le hasard a fait découvrir, dans une manière très-profonde, située à 600 mètres de la ferme du Tertre, commune de Grez-sur-Roc, des ossements humains dont la position indiquait que c'étaient ceux d'un homme qui avait desséché sur

carapates découpent en figures irrégulières ce vaste terrain que vingt jardiniers entretiennent non pas seulement avec soin, mais avec luxe. De larges bassins, alimentés par des canaux venus de la montagne, sont distribués çà et là pour entretenir une constante fraîcheur; ces bassins sont cachés dans des bosquets de mangotiers et d'orangers; leur nappe est couverte de feuilles de séguine où se jouent les vertes demoiselles, et l'oiseau mouche vient y tremper son bec impatient après avoir savouré la rose du magnolia qui le nourrit. Aux arbustes, aux parterres succède une pelouse immense que côtoient, en deux courbes élégantes, de triples allées de tamarins altiers et touffus secouant leurs fruits embaumés au souffle de la brise marine, et aboutissant à la maison du maître. Cette maison n'a qu'un étage; son toit est couvert de grappes de lilas et de lianes grimpantes; ses fenêtres, garnies de persiennes légères et flottantes, sont encore protégées contre l'ardeur du soleil par des rideaux de satin vert; un large perron à colonnettes de marbre rose, dans le style italien, décore la façade de cette habitation, séjour digne des fées auxquelles nous croyons dans notre enfance.

Descendant l'escalier en fer à cheval qui partage par le milieu la façade opposée à celle dont nous venons de parler, on entre dans une large et longue promenade de cocotiers et de palmiers toujours habités par des merles au noir plumage et des pépéris au babil aigu, et, en

suivant cette promenade bordée d'un taillis où se croisent de nombreux sentiers, on arrive dans le parc. Là se révèle dans toute sa puissance la végétation vigoureuse de cette terre promise. Le parc est dessiné sur la colline où l'habitation est assise; il s'étend du sommet de ce morne que couronne un plateau couvert de gros rochers granitiques, jusqu'à la plage où viennent mourir, sur un sable jaune mêlé de riches coquillages, les flots de l'Océan. Cette vaste étendue de terrain est comme une pépinière où la nature semble avoir réuni les échantillons variés à l'infini de ses merveilles végétales. Là, c'est un bois de courbarils dont le suc est un poison subtil; plus loin, le gommier, le balata et l'acomat balancent dans les airs leurs fronts gigantesques, et couvrent la terre d'une ombre épaisse. Les bords sinueux de ces canaux, creusés avec art, sont enveloppés de joncs à longues flèches et de bambous flexibles où se jouent les tourterelles que le crépuscule attire dans le voisinage des eaux. Là-bas, sur le dernier plan du monticule penché vers la mer, on voit voltiger les frégates, les paille-en-queue, les alouettes marines se poursuivant de branche en branche à travers le feuillage et les fleurs jaunes des mangliers qui poussent leurs racines bizarres jusque dans le sable et dans les fentes des rochers de la côte. Tantôt c'est une verte savane que tapissent la svelte fougère et les hautes herbes de Guinée; tantôt c'est une réserve de pommes roses et de pommes lianes, tantôt

des buissons de bois campêche qui s'offrent à la vue éblouie; le colibri au plumage d'or et d'azur rase d'un vol élégant et rapide la savane pour aller piquer le fruit des bananiers et la douce sapotille; le sucrier va se poser sur les épines du bois campêche pour y chanter ses chansons amoureuses ou becqueter les graines de gliği et les pois d'angole qui sont les fleurs de ces impénétrables buissons.

L'œil rencontre dans ce paradis terrestre tout ce qui peut inspirer l'âme, la réjouir et la charmer; un vent frais abat presque en tout temps l'énerveuse chaleur qui pèse sur la plaine; le sourd murmure des vagues berce de son mouvement monotone et cadencé l'homme enthousiaste de ces merveilles, et, au loin, dans la haute mer on aperçoit les franges argentées des lames qui courent au gré de la brise, se menacent, se heurtent et s'abliment dans des nuages écumeux.

Au milieu d'un bois épais, la main de l'homme a creusé un bassin vaste et profond protégé par des arbres de haute futaie. Sur l'eau verte et bleue de ce bassin, on voit un charmant vaisseau à trois ponts, grand comme une chaloupe, pourvu de tous ses agrès, armé de ses canons, de ses caronades, et dormant sur ses ancres comme dans une rade de guerre. Au-dessus du gouvernail et au-dessous de la galerie en bois de sandal qui décore la proue de ce vaillant navire, véritable joujou, on lit ce nom écrit en lettres d'or : *le Triton.*

place. A côté de ces ossements étaient des instruments de faucheur.

Aussitôt que cette nouvelle a été connue dans le pays, on s'est rappelé la disparition d'un journalier de la commune de Luart, nommé Loison, qui, en 1853, à l'époque de la moisson, était allé en Beauce avec un autre journalier de Grez-sur-Roc. On les avait vus revenir ensemble dans une voiture qui les avait conduits jusqu'à Saint-Ulphace; à partir de cet endroit, on avait perdu pour toujours la trace de Loison. Son compagnon, qui demeurait non loin de la marnière, était rentré ce jour-là chez lui fort tard, sale et mouillé.

Ces circonstances, qui ont pu être constatées quatre ans après la disparition de Loison, rendent très-vraisemblable la supposition qu'il a été victime d'un crime, et les magistrats de Mamers, après s'être rendus sur les lieux, où ils ont procédé à une enquête, ont lancé un mandat d'amener contre l'homme que la rumeur publique désigne comme le meurtrier de Loison.

FAITS DIVERS

Le Globe, de Londres, annonce ainsi une nouvelle qui a déjà paru dans plusieurs journaux étrangers :

« Nous avons lieu de croire que l'Empereur et l'Impératrice des Français rendront une courte visite à la Reine et au Prince-Epoux, au commencement d'août. Cette visite sera d'une nature tout-à-fait privée, et il n'est pas probable que les visiteurs impériaux étendent leur voyage au delà de la résidence maritime de S. M. et du voisinage. »

— SAINT-MÉDARD. — La note suivante sur la légende pluvieuse de Saint-Médard a été lue à la dernière séance de la Société d'agriculture de l'Ain, et écoutée avec un intérêt qu'explique assez l'importance de cette époque, critique pour les récoltes.

De 1844 à 1856, il a plu cinq fois le 8 juin. En ces cinq années, qui sont : 1845, 1848, 1849, 1850 et 1852, la période de quarante jours qui suit la Saint-Médard a donné, en moyenne, treize jours de pluie seulement, au lieu des quarante prévus par la légende.

Les quarante jours les plus humides qui ont suivi le 8 juin (toujours depuis 1844) tombent, il est vrai, après une Saint-Médard pluvieuse, celle de 1852, laquelle précéda un arrosement de 258 millimètres d'eau versée en 17 jours, du 8 juin au 18 juillet.

Mais il en est tout de même des quarante jours les plus secs que nous ayons eus à la même date : ils suivirent la Saint-Médard pluvieuse de 1850, et ne donnèrent que 93 millimètres d'eau.

Cela suffira pour infirmer absolument l'autorité de la vieille croyance populaire.

— Une commission d'ingénieurs visite les côtes de la Normandie, étudiant le terrain dans le but d'établir une ligne électrique; il paraît que ces études se rattachent à un plan d'ensemble ayant pour objet de mettre tous les ports de l'Océan en communication entr'eux. Effectivement, plusieurs ingénieurs parcourent en ce moment les côtes de Bretagne pour procéder aux mêmes études préparatoires que sur les côtes de Normandie.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

Au mat d'artimon flotte fièrement un drapeau blanc aux trois fleurs de lis; ce drapeau est troué, lacéré en plusieurs endroits; on le dirait noirci et frappé par la mitraille dans quelque brûlant combat.

C'est sur ce bâtiment que le comte de Cardonne vient journellement faire la sieste; il se couche sur un tapis dont le tillac est couvert, et il goûte là quelques instants de repos.

Le comte de Cardonne a été contre-amiral au service de Louis XVI, il a combattu avec le baron de Suffren dans la mer des Indes; et, en 1789, ne pouvant se résoudre à voir la monarchie courir d'elle-même à sa perte en subissant, au lieu de les réprimer, les premiers désordres de la Révolution, il s'était retiré, couvert de gloire, criblé de blessures, sur son riche domaine des Tamarins. Severe, mais infiniment bon et généreux, l'amiral de Cardonne était adoré de ses nègres, qui ne se ressentaient de leur esclavage que par le bien-être. Ils tremblaient tous devant cet homme habitué au commandement, mais ils tremblaient surtout de lui déplaire, car il était leur providence, et ils ne l'appelaient que *papa-nous*, expression de leur patois original qui signifie : notre père.

Lorsque éclata la sanglante révolte de 1790, le comte de Cardonne, averti des massacres qui se préparaient, et pressé de fuir la colonie, s'y était refusé obstinément; il s'était contenté de faire conduire sa fille aux Etats-

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie les nominations de M. le comte de Morny, député, comme président du Corps-Législatif, de MM. Schneider et Réveil, députés, comme vice-présidents, et de MM. le général baron Vast-Vimeux et Hébert, députés, comme questeurs du Corps-Législatif.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de juin 1857, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 28, le thermomètre centigrade étant monté à 33 degrés 7 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 14, le thermomètre étant descendu à 12 degrés 3 dixièmes au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 22 degrés 404.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 26, étant monté à 765 millimètres 1 dixième; son plus grand abaissement, qui est 751 millimètres, a été observé le 30, et sa hauteur moyenne est 758 millimètres 05.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 21 fois, nuageux 53 et couvert 16; total 90.

Pendant le mois, il y a eu 9 jours de beau temps, et 4 de très-beau temps; il y a eu 14 jours de pluie, qui ont donné 70 millimètres 5 dixièmes d'eau ou 70 litres 5 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord-nord-est 1 fois, nord-est 1, est-nord-est 7, est 11, est-sud-est 6, sud-est 5, sud 2, sud-ouest 4, ouest-sud-ouest 3, ouest 14, ouest-nord-ouest 4 et nord-ouest 2; total 60.

Vent moyen 16, vent fort 4, grêle 1, orage 2, tonnerre 2, éclairs 1 et halo 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 1 mètre 30 centimètres, le 2 juin; 78 c. le 9; 64 c. le 12; 62 c. le 14; 68 c. le 17; 76 c. le 21; 90 c. le 26 et 72 c. le 29.

Saumur, le 2 juillet 1857.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 18 juin au 2 juillet.

Une contradiction frappante persiste entre l'attitude de la Bourse et la situation financière du pays. Ce contraste est devenu plus saisissant cette semaine, parce que la faiblesse du marché a coïncidé avec plusieurs faits qui semblaient appelés à produire de tout autres conséquences.

Si l'on veut absolument trouver une raison à cet état de choses, à cette anomalie étrange, à cette disproportion entre la cause et l'effet, il faut la voir, croyons-nous, dans l'abstention d'une partie des capitaux disponibles. Mais pourquoi le capital disponible, en grande partie du moins, s'abstient-il? Exilé des reports par le vil prix auquel ils sont descendus, il aurait dû se porter de préférence sur les valeurs qui, après tout, aux cours actuels, sont la plupart d'excellents placements, tant sous le rapport du revenu qu'au point de vue de la solidité.

Qu'espèrent donc ces abstentionnistes obstinés? Contentent-ils sur une baisse plus prononcée? Cela est peu probable. Voilà assez longtemps que la Bourse est en proie à l'inaction et à une sorte de léthargie, et malgré tout,

Unis, et de donner l'éveil à ceux de ses voisins, créoles comme lui, qui ne devaient rien espérer de l'humanité de leurs esclaves insurgés; puis il avait attendu résolument le coup de tonnerre qui devait écraser Saint-Domingue, sa patrie.

L'habitation des Tamarins fut seule épargnée dans cette horrible tempête qui couvrit de ruines et de sang la plus belle contrée du globe. Les nègres du comte de Cardonne, spectacle étrange! se jetèrent, la torche et le couteau à la main, sur les domaines voisins, pillèrent, brûlèrent, massacrèrent, unis aux bandes révoltées, mais firent bonne garde sur la propriété de leur maître, passèrent par les armes ceux qui tentaient de la ravager, et firent un rempart de leurs corps au brave marin qui, indigné de cette tuerie, leur offrait sa poitrine et maudissait jusqu'à leur fidélité.

Toussaint-Louverture avait autrefois appartenu au comte: il avait fait partie de l'atelier des Tamarins, et, partageant le respect des nègres de cette habitation pour leur maître, il avait approuvé leur générosité. Soit par politique, soit par nature, cet homme, fameux dans les annales du Nouveau-Monde, ne devait se montrer impitoyable et sanguinaire envers les blancs que dans la dernière année de son pouvoir, durant la lutte où il devait perdre et le sceptre et la liberté.

Le lendemain de la scène que nous avons décrite au chapitre précédent, le comte était à demi-couché sur le

la rente ne franchit pas une certaine limite. Le cours de 67 fr. a longtemps arrêté la baisse. Il en est de même des chemins de fer: arrivés à un certain prix, l'élévation proportionnelle de leur revenu, leur taux peu élevé de capitalisation les empêchent de fléchir davantage. Ne vaudrait-il pas cent fois mieux acheter de la rente et des chemins de fer que de laisser ainsi des capitaux stériles, improductifs, sans avoir l'espoir fondé de retrouver plus tard les cours actuels?

La liquidation de la rente et celle des chemins ont été peu satisfaisantes. On avait annoncé de nombreuses levées de titres et d'inscriptions; elles n'ont pas eu lieu, et l'abandon général des primes vendues pendant le mois de juin, a augmenté au contraire la quantité des valeurs flottantes. Le report sur la rente s'est d'ailleurs tenu constamment à 40 c., ce qui indique assez clairement que les demandes n'ont pas été abondantes.

Sur le marché des chemins de fer, la baisse a été cependant moins forte que sur celui de la rente. Quelques achats ont eu lieu sur les grandes lignes, principalement sur celles qui viennent d'annoncer de nouvelles émissions, Le Nord, la Méditerranée et le Lyon.

Ces émissions simultanées d'actions ont amené un départ considérable sur ces trois chemins, par la raison que les actions vendues à terme, c'est-à-dire pour la prochaine liquidation, auront épuisé alors leur droit de souscription, qui expire le 15 juillet.

La réaction générale qui s'est déclarée sur toutes les valeurs du marché, a entraîné les actions du Beziers à 480 fr. Mais cette défaveur momentanée n'a pas diminué l'empressement des souscripteurs aux obligations de cette Compagnie.

Parmi les valeurs industrielles, rien de remarquable à signaler. La Caisse des Chemins de fer est ferme au comptant. La Caisse d'escompte Prost se négocie active-à 555, mais le Crédit espagnol à laquelle cette maison a attaché son nom, est recherché à 470 fr.

La Caisse centrale de l'Industrie se maintient à 138. 75. La Compagnie marbrière, qui annonce un à-compte de dividende de 5 fr. après six mois d'exercice, donne lieu à beaucoup d'affaires depuis son admission au parquet. Elle se négocie à 102. 50.

La Compagnie centrale du Gaz est recherchée au pair, comme un bon placement.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMS, pb. (104)

L'ÉLIXIR RASPAIL, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, vient d'obtenir une nouvelle médaille à l'exposition du Mans (Sarthe).

Malgré l'augmentation toujours croissante des alcools de vin que M. Combiér fait distiller à son compte dans le midi, et le prix extraordinaire où se sont élevés les sucres, il n'a jamais changé ses prix ni ses qualités, préférant un moindre bénéfice à l'emploi des alcools industriels et des sirops de fécula, tenant à se conserver la réputation qu'il s'est acquise jusqu'à ce jour.

MM. les débitants et consommateurs sont priés d'exiger le cachet sur la cire et les étiquettes ornées de médailles que M. Combiér seul possède. (380)

P. GODET, propriétaire-gérant.

tillac de son vaisseau, et il regardait un nègre de petite taille, aux épaules carrées, aux bras trapus, qui, armé d'un poingon et d'un peloton de ficelle, était occupé à reprendre quelques mailles dans les échelles du *Triton*. Cet homme pouvait avoir cinquante ans; son visage et ses épaules étaient d'un noir de jais, ses cheveux et sa barbe, peu fournis, commençaient à grisonner; son œil (il était borgne) son œil était vif, son front sévère et plissé, il ne portait pour tout vêtement qu'un pantalon de zinga rayé fixé aux hanches par une ceinture en cuir; son torse et ses bras d'hercule se montraient à nu, luisants et souples. Ses pieds étaient chaussés d'escarpins légers décorés de boucles d'argent; deux anneaux d'or brillaient à ses oreilles; un long bâton en bois d'Inde noueux, plus dur que le fer, et son inséparable compagnon, était posé entre ses jambes. Ce nègre, alerte et vaillant, travaillait avec ardeur et ne semblait occupé que de sa besogne.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 2 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 67 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

BOURSE DU 3 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 40

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

A CÉDER

Pour cause de santé,
De suite ou pour la Toussaint
prochaine,
Un HOTEL bien achalandé, dans un
chef-lieu d'arrondissement du départe-
ment.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

par adjudication,

En l'étude et par le ministère de
M^e DUTERME, notaire à Saumur,
Le dimanche 12 juillet 1857, à midi,

1° UN BEAU CLOS DE TERRE ET VIGNE,

Avec petite maison nouvellement res-
taurée, hangar, écurie, pompe et
bassin, entouré de murs.

Situé au Pont-Fouchard, lieu dit le
Bas-du-Bois-Brard, commune de Saint-
Hilaire-Saint-Florent, contenant 1
hectare 64 ares 80 centiares, joignant
d'un côté M^{me} Grandmaison, d'autre
côté le chemin de Saint-Florent.

Mise prix, outre cinq centimes par
franc. 10,000 f.

2° ET UNE CAVE,

Située à Saumur, montée des Ré-
collets, joignant M. Leroy, avec com-
manauté à un puits.

Mise à prix, outre cinq centimes par
franc. 500 f.

Il sera donné des facilités pour le
paiement des prix. — Une seule enchère
suffira pour faire prononcer l'adjudi-
cation.

On pourra traiter avant le jour fixé
pour l'adjudication.

S'adresser à M. POUZET, clerk de
M^e Labiche, avoué, et mandataire de
M. Alexandre MÉE;
Ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 12 juillet 1857, à l'heure
de midi,

En l'étude et par le ministère de M^e
DENIEAU, notaire à Allonnes,

1° Une grande et belle MAISON,
sise au bourg et commune d'Allonnes,
avec vastes servitudes, une cour et
cinquante ares de terre y attenants,
enclos de murs et plantés d'arbres à
fruits.

2° Et un morceau de TERRE, planté
de vigne, d'une contenance de quar-
rante-huit ares, au lieu dit les Chemins,
même commune d'Allonnes.

Le tout appartenant à famille Cor-
mery, d'Allonnes.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments et pour traiter avant l'adjudi-
cation, à M^e DENIEAU, notaire à Al-
lonnes. (384)

DEUX MAISONS A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits Neuf, l'autre
rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue
d'Orléans. (199)

A VENDRE

Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-
Sicile.

S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à 6 kilomètres de Poitiers,
avec avenue sur une route impériale,
parc de 60 hectares au centre de la
propriété; maison de maître et trois
corps de ferme. Ce domaine forme un
bel ensemble de 238 hectares 91 ares;
il existe une superficie considérable
sur cette propriété.

S'adresser, pour avoir des renseigne-
ments et traiter, à M. DIXMIER,
à Saumur. (378)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOULU.

Les créanciers de la faillite du sieur
Pierre Goulu, maraîcher, à Trèves-
Canault, sont invités, conformément à
l'art. 504 du Code de Commerce, à se
trouver le samedi onze juillet prochain,
8 heures du matin, en la Chambre du
Conseil du Tribunal de Commerce, à
l'effet de délibérer sur la formation
d'un concordat, sinon former un con-
trat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU. (385)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN REVEILLÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur
Jean Reveillère, marchand de bœuf,
au Voide, sont invités, conformément à
l'art. 504 du Code de Commerce, à se
trouver le samedi onze juillet prochain,
à midi, en la Chambre du Conseil du
Tribunal de Commerce, à l'effet de
délibérer sur la formation d'un concor-
dat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU. (386)

A VENDRE

Par adjudication,

En la Salle de la Mairie de Saint-
Hilaire-Saint-Florent,

Le dimanche 5 juillet 1857, à midi,

Par le ministère de M^e DUTERME,
notaire à Saumur, commis pour
remplacer M^e Chasle.

UN TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le
Port du Pont-Fouchard, commune
de Bagnoux,

Contenant 8 ares 64 centiares, porté
au plan cadastral sous les nos 341 et
342, section A (commune de Saint-
Florent).

Ce terrain, appartenant à la com-
mune de Saint-Florent, joint du levant
M^{me} Aubelle, du midi le chemin du
Pont-Fouchard à Saint-Florent, du
couchant M. Plessis et autres, et du
nord M^{me} Aubelle et les terrains de la
rivière de Thouet.

Mise à prix. 604 fr.

S'adresser pour visiter les lieux à
M. ALLEAUME, garde de la commune
de Saint-Florent,

Et en l'étude de M^e Chasle, notaire,
où se trouve déposé le cahier des
charges. (322)

A LOUER

Une PETITE MAISON bourgeoise,
située au carrefour du Chapeau, com-
mune de Saint-Lambert-des-Levés,
consistant en deux chambres basses,
deux chambres hautes, greniers, écu-
rie, cave, parterre et jardin potager.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à
Saumur. (334)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Petite-
Bilange, occupée présentement par
M. Cornilleau aîné.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE,
négociant, rue d'Orléans, 50.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le mardi 7 juillet, à midi, en l'étude
de M^e Dion, notaire à Saumur, rue
d'Orléans,

Il sera vendu par adjudication,
sur la mise à prix de 10,000 fr.,

Une VASTE MAISON, située à Sau-
mur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 13,
occupée par l'OEuvre du Fourneau
alimentaire et autres locataires.

(Voir, pour plus amples renseigne-
ments, l'insertion du 20 juin 1857.)

FONDS de Boutique de Revendeur A CÉDER,

ET MAISON GARNIE OU NON
GARNIE,

A louer présentement,

Le tout situé, rue Saint-Nicolas, 72.

S'adresser à M. CHARTON, qui l'oc-
cupe, ou au bureau de pesage et me-
surage publics. (264)

Etudes de M^e SEGRIS, avoué à Sau-
mur, et DION, notaire en la même
ville.

VENTE

SUR LICITATION,

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux,
n° 36,

Occupée par MM. HÉLAUDAIS,

Et d'une PIÈCE DE VIGNE, con-
tenant environ 13 ares 75 centiares,
située au lieu dit les Hauts-Sentiers,
commune de Bagnoux, et d'une
MAISON, construite dans cette pièce
de vigne.

L'adjudication aura lieu en l'étude
et par le ministère de M^e DION, notaire
à Saumur,

Le dimanche 5 juillet 1857, heure de
midi.

S'adresser, pour plus amples ren-
seignements, auxdits M^e DION et SE-
GRIS. (360)

A VENDRE UN BEAU PRESOIR TROYEN.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT,

Un HOTEL fort bien achalandé,

Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES Après décès.

Le lundi 6 juillet 1857, à midi, il
sera procédé, par le ministère de M^e
Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans
les magasins de feu M. DAVID, entre-
preneur de travaux publics, situés à
Saumur, rue de la Marmaillet, à la
vente publique aux enchères d'un très-
beau matériel de sa profession.

Il sera vendu :

De très-grandes quantités de bron-
nettes, échelles de toutes dimensions,
planches et barres de fer d'échafauda-
ges, etc., madriers et chevrons, cor-
dages et poulies, chèvres, treuil en
fonte, beaucoup d'outils neufs et vieux,
charrettes à bras, pierres de balcons et
autres, plusieurs barriques de chaux et
autres objets.

Des lots seront formés aux choix des
acquéreurs.

Ou paiera comptant, plus 5 p. %.

A LOUER

MAISON AVEC MAGASINS,
Touchant le Pont-Cessart et le quai
du Gaz.

S'adresser à Duvau-Girard fils, qui
y exploite le commerce en gros, des
vins et spiritueux, lequel il cédera éga-
lement, si on le désire. (375)

Etude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur.

A VENDRE

La ferme de la DURBELLERIE,
appartenant à M. Boutiller de Baure-
gard, située dans la commune de Vil-
lebernier, exploitée par Henri Esnault,
et d'une contenance de 12 hectares 45
ares 81 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (354)

A VENDRE

La Propriété

DE FOURNEUX,

Située communes de Dampierre, Sou-
zay et Parnay, arrondissement de
Saumur.

Il sera fait un lot séparé du château
et de son entourage, composé de toute
son enclôture et d'une annexe de terres,
vignes, bois, et futaies.

Le surplus sera vendu par lots, à
l'amiable et au gré des acquéreurs,
avec entrée en jouissance immédiate
et droit à la récolte des vignes, aux
chaumes et à la seconde herbe des
prés.

Les acquéreurs ne paieront pas d'in-
térêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain.
Ils paieront 5 p. % de leur prix.

S'adresser :

Pour visiter la propriété, au sieur
BAILLEREAU, garde de Fourneux, de-
meurant à la mairie de Dampierre;

Et pour traiter, soit à MM. HAR-
RAULT et NAVEAU, mandataires des pro-
priétaires, qui se trouveront à Saumur,
Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857,
et, en suite, le second dimanche de
chaque mois et le samedi précédent.

Soit à M^e DUTERME, notaire à Sau-
mur. (387)

Etude de M^e DUTERME, notaire à
Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, avec Jardin, conte-
nant environ 20 ares, en excellentes
terres rapportées, et garni d'une
grande quantité d'arbres fruitiers,
située à Presle, commune de Distré,
près de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^e Du-
TERME, notaire à Saumur. (388)

A VENDRE

Une MAISON, appartenant à M.
Bournillet, située à Saumur, rue de la
Bilange, occupée par le sieur Guil-
lard marbrier et autres, et joignant
au nord la rue de la Bilange, au midi
la rue de la Monnaie et le sieur Guil-
lemet, cafetier, au levant la rue de la
Fidélité, au couchant M. Maupoint.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à
Saumur. (352)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

6,000 francs,

A PLACER A RENTE VIAGÈRE SUR UNE TÊTE.

S'adresser à M^e DION. (351)

Etude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur.

A VENDRE

La propriété de FELINE, dépen-
dant de la succession de M. Ber-
thelot, située dans la commune de
Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la
route de Saumur à Genes, à 3 kilo-
mètres de Saumur.

Elle consiste en petite maison de
maître, cour, jardin, maison de fer-
mier, bâtiments d'exploitation, terres,
ouches, pâtis, prés, vigne et bois-
taillis; le tout de la contenance de 29
hectares 61 ares 5 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (353)

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur,
rue de la Visitation, n° 2, occupée par
M^{me} Mesnet.

Cette maison consiste en vastes bâ-
timents d'habitation, 3 jardins sur la
Loire, cour, hangars, remise; elle
est propre au commerce.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur. (355)

Saumur, P. GODET, imprimeur.